

Postulat Sergei Aschwanden et consorts – Pour un enseignement du sport au postobligatoire qui respecte les exigences légales fédérales et cantonales

Texte déposé

Dans la réponse à l'interpellation de René Vaudroz, de 2001, le Conseil d'Etat reconnaissait l'importance de l'éducation physique scolaire pour les étudiants, avec la volonté de rétablir les trois heures pour chaque année, dès que les finances du canton le permettraient. Il est temps d'obtenir un état des lieux actualisé de la disponibilité des salles de sport dans les gymnases cantonaux ainsi que dans les écoles professionnelles.

Depuis de nombreuses années, le sport à l'école est un sujet qui préoccupe les autorités politiques.

Concernant les établissements gymnasiaux :

La loi fédérale dit que les élèves de la scolarité post-obligatoire doivent suivre 110 leçons d'éducation physique et de sport (EPS) par année. Compte tenu des vacances, des périodes d'examens, etc., cela représente trois périodes d'EPS par semaine, comme dans la scolarité obligatoire. La loi cantonale, à son article 12, confirme également que les cours d'EPS de base consistent en trois périodes hebdomadaires. A ma connaissance, c'est loin d'être le cas et cela est dû au manque d'infrastructures. Aujourd'hui, les plans d'études officiels vaudois ne prévoient jamais trois heures par semaine lors des trois années de scolarité post-obligatoire (on est le plus souvent à 3-2-2, 3-2-3 ou même 2-2-2).

Cette problématique ne se limite pas aux établissements gymnasiaux. En effet, elle est aussi rencontrée dans les écoles professionnelles.

De nombreux projets d'extension ou de construction sont dans le pipe-line ; il est temps pour l'Etat de respecter ses propres lois ! Ces salles sont aussi attendues par les clubs sportifs, qui manquent cruellement d'infrastructures — voir la dernière étude effectuée sur les clubs sportifs du canton de Vaud.

Alors que tout le monde prône le sport, notamment dans un objectif de santé publique, mais également avec l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) 2020, dans notre canton, il est fort dommage que nous n'arrivions pas à respecter les lois.

Le présent postulat demande au Conseil d'Etat d'étudier en détail notamment les points suivants :

- Pour chaque établissement gymnasial ainsi que chaque école professionnelle : le nombre de classes ouvertes pour l'année scolaire 2017/2018, le nombre de périodes d'EPS à la grille-horaire et ce que cela représente par semaine pour l'ensemble de l'établissement scolaire.
- Pour les gymnases, le nombre de périodes d'EPS qu'il faudra avoir en cas de passage au 3-3-3.
- La liste des établissements gymnasiaux nouveaux qui sont prévus et combien de salles de sport ils compteront, tout en respectant la dotation légale (3-3-3).
- Comment, selon l'article 12 du Règlement d'application de la Loi sur l'éducation physique et le sport (RLEPS), le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) va faire respecter, en collaboration avec le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, la dotation légale en EPS dans les établissements gymnasiaux.
- La liste des projets de nouvelles écoles professionnelles, ainsi que des projets d'extension d'écoles professionnelles, de même que leur dotation en salles de sport.
- Quelles mesures le Conseil d'Etat souhaite-il mettre en place pour promouvoir le sport dans les écoles professionnelles ?

Pour assurer cet enseignement déjà insuffisant, certains établissements manquent de salles de sport. Dans un établissement gymnasial, du sport est parfois enseigné dans les couloirs et on s'apprête à construire vingt-cinq classes supplémentaires, sans construire de salle de sport. Et ce, malgré l'offre de communes avoisinantes de louer ces salles au canton pour leurs propres besoins en soirée et durant les weekends et vacances.

La moitié des gymnases n'ont pas suffisamment de salles de sport pour répondre aux exigences du cadre fédéral et cantonal. Enfin, notre canton compte un gymnase totalement dépourvu de salles de sport.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Sergeï Aschwanden
et 56 cosignataires*

Développement

M. Sergei Aschwanden (PLR) : — Le canton de Vaud, la capitale mondiale de l'administration du sport, Lausanne Capitale Olympique : le sport a depuis longtemps une place privilégiée dans notre canton. Mais est-ce également le cas du sport scolaire ? Depuis de nombreuses années, le sport à l'école est un sujet qui préoccupe les autorités publiques.

Dans sa réponse à l'interpellation René Vaudroz, de 2001, le Conseil d'Etat reconnaissait l'importance de l'éducation physique scolaire pour les étudiants, avec la volonté de rétablir les 3 heures hebdomadaires pour chaque année, dès que les finances du canton le permettraient. Il est temps d'obtenir un état des lieux actualisé de la disponibilité des salles de sport dans les gymnases cantonaux ainsi que dans les écoles professionnelles, pour un enseignement du sport digne de ce nom.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.